Attribution de temps

Je voudrais revenir sur la question de la clôture. Le secrétaire parlementaire joue sur les mots en disant qu'il ne s'agit pas d'une motion de clôture, mais simplement d'une motion visant à mettre fin au débat. Il est intéressant de revenir en arrière pour voir l'opinion qui avait cours à l'époque, avant que le Canada ne soit gouverné par des gouvernements du même acabit que le gouvernement actuel. Voici, comme en témoigne la page 4313 du hansard, ce qu'a déclaré M. George Drew, le 21 mai 1956, lors du débat sur le pipe-line du nord de l'Ontario:

La clôture n'a jamais été ainsi appliquée ici, ni à Westminster. La première fois qu'on a recouru à la clôture en cette enceinte, le projet de loi avait été présenté le 5 décembre 1912 et la clôture a été appliquée le 10 avril suivant.

Soit quatre mois plus tard. Voilà comment le Parlement canadien a fonctionné pendant bien longtemps. On accordait une période très raisonnable pour l'étude de la question avant d'appliquer la clôture au débat.

Ce n'est plus le cas. Le gouvernement annonce la clôture à l'avance. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annonçé la clôture alors qu'il n'entendait même pas l'appliquer. J'ai l'impression que le gouvernement s'empresse maintenant de faire adopter des motions de clôture, parce qu'il en a pris l'habitude.

Je voudrais me reporter de nouveau à un ancien hansard. Le 29 mai 1956, à la page 4583, le très honorable John Dienfenbaker a déclaré:

Hier, le premier ministre s'est efforcé encore une fois, d'une manière assez crue pour être transparente, de rétablir par bonté de cœur une partie des droits du Parlement. Le premier ministre a toujours été très fervent de l'histoire. Or, il faut remonter à l'époque de Jacques ou de Charles pour trouver des exemples de pareille conduite, que l'on croyait généralement disparue à jamais. L'esprit de la tyrannie est cependant revenu au milieu du XVIIIe siècle avec John Wilkes. Il est donc intéressant de lire qu'en 1621 le Parlement, alors dominé par le souverain, non par le premier ministre du souverain, a demandé de faire quelque chose pour restaurer la liberté du Parlement et qu'alors on a dit ceci:

... pour l'examen ... de ces questions, tous les députés ont et doivent avoir la liberté de parole, pour développer, traiter, raisonner et mener ces questions à bonne fin.

Nous n'avons cependant plus cette liberté ni ce droit. Nous avons juste le droit de nous présenter ici et de débattre pendant deux ou trois jours un projet de loi indécent comme celui-là qui réduit le niveau de vie des retraités canadiens.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin). Je voudrais lui dire dès maintenant que je lui demanderai au cours du débat de troisième lecture ce qu'elle voulait dire au juste en affirmant que le projet de loi ne touchera pas les personnes bénéficiant du supplément de revenu garanti, même si elles ne reçoivent que \$2 par mois à ce titre. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais supposons que le montant versé au titre de la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti soient tous deux de \$250. Supponsons maintenant qu'une personne bénificie d'une pension de \$248 par mois d'un régime privé et de la pension de vieillesse. Ces pensions s'élèveraient au total à \$498 par mois. Cette personne aurait alors besoin de \$2 par mois au titre du supplément de revenu garanti. D'après ce que le ministre a dit aujourd'hui, cela signifie-t-il que cette personne aurait droit à partir de ce moment-là à l'indexation de sa pension de vieillesse et de la pension privée ainsi qu'au montant nécessaire pour atteindre le

revenu minimal? J'espère que le ministre sera en mesure d'apporter certains éclaircissements à ce sujet demain, car bon nombre de mes électeurs sont inquiets.

J'ai l'honneur de représenter un groupe merveilleux d'électeurs dont 23,295 sont des vieillards pensionnés. La grande majorité de ces pensionnés sont des femmes; il y a 6,385 veuves dans ma circonscription de Victoria. Ces pensionnés ne comprennent pas les mesures prises par le gouvernement. Ils sont effrayés par ce qu'ils entendent dire des initiatives du gouvernement. En toute franchise, j'apprécierais vivement qu'un ministériel nous dise si le gouvernement permettra au moins aux pensionnés d'avoir un niveau de vie de 5 p. 100 inférieur à ce qu'il aurait été si ce projet de loi n'avait pas été présenté. A cause de ce projet de loi, ces gens vont devoir réduire leur train de vie de 5 p. 100 cette année.

Je voudrais vous citer une lettre que j'ai reçue. Je me réjouis d'autant plus de vous la citer que son auteur n'avait pas saisi l'objectif visé par le gouvernement, ce qui n'a rien d'étonnant avec le gouvernement actuel. Dans cette lettre, datée du 14 octobre 1982, on peut lire ceci:

J'ai entendu dire à la radio que le gouvernement risquait de ne plus pouvoir verser la pension de sécurité de la vieillesse. Si tel devait être le cas, cela me poserait d'énormes problèmes.

Ma femme Kathleen est depuis près de trois ans au Central Care Home, au 844 de la rue Johnson à Victoria (C.-B.), et je consacre ma pension et la sienne à payer les notes de soins. Nous avons tous les deux plus de 80 ans.

Je vous fais grâce du restant de la lettre, mais vous avez sûrement déjà compris l'angoisse de tous ces gens qui m'écrivent. L'auteur de la lettre, M. John P. Wyseman, habite rue Stafford, dans ma circonscription.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement présente cette mesure. Tous les députés se réjouissent certainement de voir le taux d'inflation baisser et nous pouvons nous attendre à ce que bientôt, il soit ramené à 6 ou 7 p. 100. Alors à quoi bon effrayer les gens? A quoi bon s'en prendre à eux comme il le fait? Vraiment, je n'arrive pas à comprendre. Pourquoi n'attendons-nous pas quelques mois, disons six mois, et si effectivement, comme on peut le lire dans les chroniques financières à l'heure actuelle, le taux d'inflation baisse et que les États-Unis atteignent leur objectif de 2 ou 3 p. 100 d'inflation, le projet de loi n'aura plus de raison d'être. Nous pourrons alors continuer d'agir comme il se doit envers les personnes âgées, faire preuve de la dignité et de la générosité qui sont l'apanage de notre pays. Mais non, il faut que l'on s'en prenne à la couche la plus vulnérable de la société. Je voudrais que l'on ne continue pas dans cette voie.

• (1630)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le bill que nous étudions a trait aux personnes âgées. Le député de Victoria (M. McKinnon) nous a dit que beaucoup de vieillards s'inquiètent du sort que le gouvernement leur réserve. C'est pourquoi je profite de cette occasion pour expliquer brièvement en quoi consiste le programme des 6 et 5 p. 100 et quel rapport il a avec les personnes âgées.